

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 25 mars 2026 à 18h30 à la Salle Communautaire située à l'Hôtel de Ville, 1, Rue Saint-François-Xavier, Sainte-Anne-du-Lac.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Lise Lapointe, mairesse
Madame Annie Bilodeau, conseillère
Monsieur Alain L'Écuyer, conseiller
Monsieur Serge Bigras, conseiller
Monsieur Sylvain Venne, conseiller
Monsieur Martin Jr Cadieux, conseiller
et
Madame Mélissa Coursol, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse ouvre la séance, il est 18h40.

RÉSOLUTION 11515-03-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Bigras et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 26-301

La conseillère Annie Bilodeau donne un AVIS DE MOTION de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 26-302 modifiant le règlement 26-301 relatif aux modalités de paiement de la taxe foncière à taux varié, des taxes spéciales et des taxes de services.

RÉSOLUTION 11516-03-26

ADOPTION RÉSOLUTION – MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LA SAAQ

EN CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer diverses démarches administratives auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) relativement à la gestion de ses véhicules;

EN CONSIDÉRANT que certaines de ces démarches nécessitent une autorisation officielle du conseil municipal;

EN CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la directrice générale afin d'agir au nom de la municipalité pour ces dossiers, que toutes démarche nécessaire relative aux dossiers de véhicules, incluant notamment l'immatriculation, le transfert, le renouvellement ou toute autre opération requise.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseiller Sylvain Venne et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11517-03-2026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Martin Jr. Cadieux et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire du 25 mars 2026 soit levée, il est 18H45.

ADOPTÉE

Lise Lapointe,
Mairesse

Mélissa Coursol
Directrice générale,
greffière-trésorière